

Fiche 6.1 : Actions proposées au plan de gestion des matières résiduelles

*Note : Pour ce qui est des actions portant sur la négociation d'entente « ... avec **un** centre... » ou « ... avec **un** lieu d'enfouissement ... », il faut lire « ... avec **un ou des** centres ... » ou « ... avec **un ou des** lieux d'enfouissement ... ».*

Programme 1 Mise en vigueur du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog* :

Action 1.A Mettre en œuvre le *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog*;

Action 1.B Adopter un règlement sur la limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire;

Action 1.C Réviser et mettre en conformité la réglementation municipale avec le *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog*;

Action 1.D Créer un comité de vigilance pour le suivi du plan de gestion des matières résiduelles;

Action 1.E Concevoir et mettre en opération le programme de suivi et de contrôle (tableau de bord) du plan de gestion des matières résiduelles;

Action 1.F Réviser et appliquer les politiques d'achats municipales;

Action 1.G Produire et diffuser, aux 2 ans, un bilan des matières résiduelles pour la MRC de Memphrémagog;

Action 1.H Réviser le *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog* à tous les 5 ans.

Programme 2 Information et sensibilisation de la population et des intervenants :

Action 2.A Diffuser le *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog*;

Action 2.B Mettre en place un programme d'incitation à la réduction à la source pour la population et les autres intervenants;

Action 2.C Mettre en place un programme d'incitation au réemploi pour la population et les autres intervenants;

Action 2.D Informer les citoyens sur les infrastructures disponibles pour la gestion des matières résiduelles;

Action 2.E Sensibiliser la population et les autres intervenants sur les programmes de gestion des matières résiduelles accessibles;

Action 2.F Susciter la production et la diffusion d'audits environnementaux et de plans de réduction des résidus pour le secteur industriel.

Programme 3 Gestion des matières résiduelles :

Action 3.A Analyser l'opportunité d'offrir la délégation de compétence à la MRC de Memphrémagog pour l'élimination des matières résiduelles;

Action 3.B Analyser l'opportunité d'offrir la délégation de compétence à la MRC de Memphrémagog pour l'ensemble de la gestion des matières résiduelles (collecte, transport, traitement, élimination et gestion);

Action 3.C Vérifier la possibilité de prendre en charge des matières résiduelles d'origine institutionnelle et commerciale par les municipalités;

Action 3.D À la fin des contrats actuels, réviser les contrats de collecte des résidus et de la collecte sélective pour la mise à niveau des cahiers de charges et l'intégration de la collecte sélective des matières recyclables;

Programme 4 **Matières recyclables :**

Action 4.A Négocier une entente à long terme avec un centre de récupération pour les matières recyclables.

Programme 5 **Matières compostables :**

Action 5.A Mettre en place un programme d'incitation au compostage domestique auprès des citoyens;

Action 5.B Inciter les citoyens à faire de l'herbicyclage¹;

Action 5.C Négocier une entente à long terme avec un centre de compostage pour les matières compostables.

Programme 6 **Collecte sélective des matières résiduelles :**

Action 6.A Implanter la collecte sélective de porte en porte pour les matières recyclables à l'ensemble de la MRC de Memphrémagog ;

Action 6.B Implanter la collecte sélective des résidus verts (herbe et feuilles mortes) en milieu urbain pour le compostage;

Action 6.C Intégrer, si les analyses en démontrent les avantages, les secteurs institutionnel et commercial aux collectes du secteur résidentiel;

Action 6.D Réaliser un projet pilote de collecte à 3 voies;

Action 6.E Implanter la collecte à 3 voies (matières recyclables, matières compostables, résidus) dans les secteurs institutionnel et commercial;

Action 6.F Implanter la collecte à 3 voies (matières recyclables, matières compostables et résidus) dans le secteur résidentiel;

Programme 7 **Gestion des boues de fosses septiques :**

Action 7.A Analyser l'opportunité d'offrir la délégation de compétence à la MRC de Memphrémagog pour la gestion des boues de fosses septiques (collecte, transport, traitement, gestion);

Action 7.B Réaliser une étude technique sur le système de gestion (administration, collecte, traitement, tarification, etc.) des boues de fosses septiques;

Action 7.C Réviser la réglementation municipale (mise à niveau avec la nouvelle méthode de gestion) concernant la gestion des boues de fosses septiques;

Action 7.D Négocier une entente de service à long terme avec un centre de traitement des boues de fosses septiques et les boues municipales;

Action 7.E Préparer le cahier des charges pour les appels d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

¹ Laisser les rognures de gazon sur le parterre de coupe.

- Programme 8** **Implantation des infrastructures pour les matières résiduelles :**
- Action 8.A** Compléter le réseau des ressourceries² avec l'ajout d'une ou 2 unités;
 - Action 8.B** Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de déchetteries;
 - Action 8.C** Implanter un réseau de déchetteries³ (maximum de 5 unités) pour les résidus encombrants et les résidus domestiques dangereux;
- Programme 9** **Résidus de construction, de rénovation et de démolition :**
- Action 9.A** Implanter un programme de récupération et de mise en valeur de résidus des travaux municipaux;
 - Action 9.B** Réviser la réglementation des permis de construction, de rénovation et de démolition pour faciliter la mise en valeur.
- Programme 10** **Élimination des résidus ultimes :**
- Action 10.A** Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique;
 - Action 10.B** Négocier une entente à long terme avec l'exploitant d'un lieu d'enfouissement technique pour sécuriser une capacité d'élimination à long terme.
- Programme 11** **Système de tarification et automatisation :**
- Action 11.A** Analyser et réviser le système de tarification pour les services des secteurs institutionnel et commercial;
 - Action 11.B** Analyser et réviser le système de tarification pour les services du secteur résidentiel.

² Installation du réseau de l'économie sociale facilitant la mise en valeur des vêtements, des petits appareils et des autres menus articles.

³ Installation municipale servant à la mise en valeur des résidus encombrants et des résidus domestiques dangereux provenant du secteur résidentiel et des petits commerces.